



Déclaration publique d'intérêts du CORTECS Au 30 juin 2018

Le CORTECS est une association loi 1901 à fonctionnement collégial.

Le CORTECS a été rétribué financièrement pour l'élaboration de rapports scientifiques sur des pratiques exercées par des kinésithérapeutes pour le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de 2014 à 2016.

Le CORTECS est également rémunéré pour ses enseignements et ses conférences :

- jusqu'en 2016 par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble et par le Plan de lutte Anti-Terroriste, pour ses ateliers "Pensée critique et auto-défense intellectuelle" et "Analyse critique des médias" destinés aux détenus du quartier majeur et du quartier arrivant (Varces, Villeneuve-lès-Maguelone, Béziers) ;
- par les universités Grenoble-Alpes, Montpellier, Nantes-Angers-Le Mans, La Rochelle-Tours-Poitiers pour la réalisation de stages destinés aux doctorants ;
- par les rectorats de l'académie concernée pour les stages ou les ateliers à l'attention des enseignants du secondaire ;
- par la région PACA depuis 2013 pour un cycle de conférences et d'ateliers dans des lycées, que le CORTECS co-gère avec l'ASTS ;
- occasionnellement, par des associations pour des conférences (Entropie, Eybens démocratie, SCOP l'Orage) ;
- occasionnellement, par certains établissements scolaires pour des interventions ciblées auprès des élèves ou des enseignants (Nîmes, Arles, Chambéry, Grenoble...) ;
- par l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest depuis 2014 pour l'animation de quatre journées d'initiation à la zététique et à la pensée critique à l'intention des étudiants.

Le CORTECS a touché une subvention délivrée par les Universités de Grenoble pour la réalisation d'un cycle de conférences consacrés à la censure en 2015.

**Le 24 juin 2018
L'équipe du CORTECS**